

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00238

SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN DE SAINT-ETIENNE-METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

02 462-24620770-20210610-02021002380

DATE D'APPHONAGE : 16 juin 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN DE SAINT-ETIENNE-METROPOLE

L'association des Amis du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Etienne Métropole, contribue depuis la création de l'établissement à la promotion des collections et des actions du Musée auprès d'un large public.

Son but, comme indiqué dans ses statuts, est d'enrichir, mieux faire connaître et apprécier les collections du Musée d'Art Moderne et Contemporain. L'association entend en outre :

- favoriser le rassemblement autour du Musée d'amateurs et de connaisseurs ;
- initier le public à l'art moderne et contemporain ;
- et d'une manière plus générale participer à la vie culturelle et artistique du bassin métropolitain.

Pour ce faire, elle propose des invitations et des découvertes d'expositions de l'actualité du Musée, des visites guidées mais également des conférences sur l'histoire de l'art notamment en lien avec le réseau des associations d'amis de Musées.

Enfin, statutairement et en partenariat avec les équipes du Musée, elle contribue à l'enrichissement des collections et œuvre à favoriser les dons au bénéfice du Musée.

Pour l'accompagner dans son budget de fonctionnement, cette association sollicite auprès de Saint-Etienne Métropole une subvention.

Une convention triennale (2021/2024) sera signée afin de maintenir les liens étroits entre la Métropole, le Musée d'Art Moderne et Contemporain et l'Association des Amis du Musée.

Pour cette année 2021, il est proposé d'allouer à l'Association des Amis du Musée une subvention de 8 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention triennale ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**

- autorise le versement d'une subvention de 8 000 € à ladite association au titre de l'exercice 2021 ;
- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget culture de l'exercice 2021.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Gaël PERDRIAU